

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

---

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 328

présenté par  
Mme Youssouffa

à l'amendement n° 237 de Mme Voynet

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 4, substituer à la référence : »

« R. 211-108 »

la référence :

« L. 211-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. Il est préférable de faire référence, dans une loi, à un texte législatif plutôt qu'à un texte réglementaire.